

## Recommandation issue du mémoire d'Eric Wirsching :

Choisir un système électoral où les membres du Parlement élus à la Chambre des communes représenteront proportionnellement le nombre total de votes exprimés par la population canadienne. Choisir une méthode de représentation proportionnelle.

### Portée :

Le présent mémoire traite de la façon dont la représentation proportionnelle (RP), quelle que soit la structure particulière, se répercute positivement sur l'« environnement de vote » dans lequel se retrouvent les électeurs au moment de décider de la manière d'exercer leur droit de vote. Le présent mémoire **ne se voudra pas** persuasif à savoir quel système de RP convient le mieux à la population canadienne.

### Justification

De nombreuses raisons justifient l'importance de choisir une méthode de représentation proportionnelle (RP). Je crois que l'« environnement de vote » créé par la RP à lui seul (comparativement à l'« environnement de vote » créé par d'autres systèmes) est une raison suffisante pour s'y engager en principe et rechercher une méthode de RP appropriée pour la population canadienne. D'autres systèmes électoraux échouent à créer un « environnement de vote » positif; ***un où les citoyens ont l'impression de pouvoir voter pour le parti ou le candidat qui représente le mieux leurs valeurs, CAR tous les votes contribueront de manière égale à façonner la composition de la Chambre des communes.*** J'estime que notre scrutin uninominal majoritaire à un tour (SMUT) actuel ainsi que d'autres systèmes (tels que le système de suffrage préférentiel ou de vote transférable) contribue négativement à l'« environnement de vote » en empêchant la population canadienne de participer comme ils le souhaiteraient.

Je crois que les chances que la RP respecte pleinement les cinq principes de réforme électorale énoncés dans la motion adoptée par la Chambre des communes le 7 juin 2016 sont plus grandes que celles de toute autre famille de système électoral. Toutefois, si l'on tente de maximiser l'application de ces cinq principes, il faudra débattre de la méthode de RP précise, ce qui outrepassa la portée du présent mémoire. Je m'attends à ce que le lecteur soit au courant des cinq principes de réforme électorale énoncés dans la motion adoptée par la Chambre des communes le 7 juin 2016. Ils sont cités sous forme condensée ci-dessous en gras et se trouvent en version intégrale sur le lien fourni.

- 1) **Efficacité et légitimité**
- 2) **Participation**
- 3) **Accessibilité et inclusivité**
- 4) **Intégrité**
- 5) **Représentant local**

Source : [http://www.parl.gc.ca/Committees/fra/ERRE/À\\_propos](http://www.parl.gc.ca/Committees/fra/ERRE/À_propos)

Ces cinq principes, tels qu'ils sont énoncés dans la motion de la Chambre des communes, et le degré auquel ils sont appliqués, façonneront l'« environnement de vote » qu'expérimente la population canadienne lorsqu'elle commence à songer à l'exercice de son droit de vote dans un nouveau système électoral. Les gens se poseront des questions telles que : « Mon vote comptera-t-il? »; « Puis-je voter pour le parti ou le candidat qui représente le mieux mes valeurs? »; « Me donnera-t-on raison de douter de l'efficacité de mon vote dans le façonnement du résultat des élections? ». Parmi les questions que les gens se posent, voici une des plus troublantes que j'ai entendues : « **Devrais-je songer à abandonner mes valeurs et à voter pour le candidat qui a le plus de chances de battre le candidat dont je NE souhaite PAS l'influence sur les politiques nationales?** » À mon avis, cette question frappe au cœur de ce qu'un système électoral

réellement démocratique doit offrir à ses citoyens : il doit permettre un choix réellement libre et une influence égale sur la composition de la Chambre des communes. La question en gras ci-dessus est une question que, selon moi, aucun citoyen ne devrait jamais avoir de raison de se poser. À ma connaissance, le seul système électoral éliminant la légitimité de cette question est un système de RP.

J'énonce ci-dessous des exemples que je crois indicatifs d'un environnement de vote malsain et en définitive, non démocratique ou pseudo-démocratique. Ces exemples désignent des éléments de l'environnement de vote qui sont favorisés par le système électoral de SMUT canadien actuel. Notre nouveau système électoral ne devrait pas permettre à ces exemples de demeurer possibles. Nous devrions plutôt favoriser un choix réellement libre et une influence égale sur la composition de la Chambre des communes au moyen d'une RP. La possibilité même de l'occurrence de ces situations devrait être structurellement exclue de notre nouveau système électoral.

1. Un citoyen appuie un parti politique ou un candidat X, mais a un motif valable de croire qu'un vote pour ce parti ou ce candidat n'entraînera pas de répercussions importantes sur la composition de la Chambre des communes; il vote donc plutôt pour un parti politique qui ne correspond pas tant à ses valeurs ou pour le parti ou le candidat qui, selon lui, a les meilleures chances de battre le parti ou le candidat qu'il aime le moins; OU encore, il annule son vote en guise de protestation OU, PIRE ENCORE, il se désillusionne et ne vote pas du tout; il perd espoir que sa voix soit entendue et n'est pas disposé à compromettre ses valeurs pour qu'elle le soit. Il se plaint auprès de ses amis, de sa famille et de ses collègues du fait que le système électoral ne le représente pas adéquatement, ce qui alimente une culture de cynisme envers le gouvernement du Canada, ses représentants, ses programmes, son personnel et ses fonctionnaires en général. Il s'agit d'un exemple extrême, mais je sais par expérience que ces attitudes existent, et avoir un système électoral qui perpétue ces attitudes détruit le processus démocratique, car à tout le moins, il fait en sorte que les gens s'en sentent exclus en raison de leur participation limitée.

À mon avis, les vastes campagnes de « vote stratégique » qui ont eu lieu lors des élections fédérales canadiennes de 2015 ont été un parfait exemple de la raison pour laquelle on ne devrait envisager rien d'autre qu'un système électoral à représentation proportionnelle. Dans un environnement de vote où chaque vote est comptabilisé également dans l'influence de la composition de la Chambre des communes, il sera (à tout le moins) extrêmement difficile de convaincre les gens que leur vote n'entraînera pas de répercussions importantes sur la composition de la Chambre des communes. Des systèmes autres que la RP ne produiront pas de résultats qui reflètent véritablement le public canadien puisque l'environnement de vote comme tel (qui découle du système électoral) influe sur la façon dont les gens choisissent de voter. Bien que les gens puissent toujours avoir la liberté de marquer la case qu'ils veulent sur un scrutin, quel que soit notre système électoral, seul un système de RP confèrera à chacun le même niveau d'influence sur la composition de la Chambre des communes que toute autre personne. Savoir cela en entrant dans le kiosque de scrutin donne un niveau d'*assurance* inégalé dans tout autre système électoral de ma connaissance. À titre d'électeur, je veux avoir droit à cette assurance, c'est-à-dire que mon vote contribuera de manière égale à la création de la composition de la Chambre des communes.

2. Les partis politiques ayant des plateformes stratégiques distinctes jouissent d'un fort soutien de la part des électeurs canadiens, tout en atteignant un taux de représentation insignifiant à la Chambre des communes.

Lorsqu'un système électoral rend ce résultat possible, il semble violer les principes démocratiques. Il désengage les électeurs qui ne sont pas disposés à compromettre leurs valeurs et encourage davantage les campagnes comme celle du « vote stratégique » des élections fédérales de 2015. Dans de tels environnements de vote, il est facile de donner aux électeurs des raisons de voter pour un parti où leur vote « est plus

susceptible de compter » ou de « voter stratégiquement » afin d'usurper un parti d'influence précis au lieu d'accorder du pouvoir au parti qui représente le mieux leurs valeurs. Encore une fois, la population canadienne n'obtient pas l'assurance que son vote fera une différence significative; elle recourt donc à d'autres options, dont le désengagement.

3. Il est possible pour un parti de remporter plus de 50 % des sièges à la Chambre des communes sans gagner le soutien de 50 % des électeurs. Il est possible que des gouvernements dits « faussement majoritaires » se forment.

Lorsqu'un système électoral rend ce résultat possible, il maintient intrinsèquement un élément qui défie le bon sens. Est-il *juste* qu'un parti politique puisse détenir la majorité des sièges à la Chambre sans avoir obtenu l'approbation de la majorité des électeurs? Si nous endossions notre système de SMUT actuel, nous tenterions peut-être de rationaliser ce résultat ou de répondre oui d'une manière ou d'une autre à cette question, ce qui ne serait pas intuitif. Je pense qu'il serait très tiré par les cheveux d'affirmer qu'il s'agit réellement d'un résultat démocratique. Ce résultat n'aide pas à créer un système électoral qui représente efficacement ou équitablement la population canadienne. Ce résultat désengage les électeurs, décroît la légitimité perçue du gouvernement qui se forme et nuit à l'intégrité et à la confiance à long terme du processus électoral.

Quel genre de système électoral avons-nous si, au moment des élections, et pendant des décennies, les citoyens du Canada ont des raisons *de ne serait-ce que considérer* la question suivante : « **Devrais-je songer à abandonner mes valeurs et à voter pour le candidat qui a le plus de chances de battre le candidat dont je NE souhaite PAS l'influence sur les politiques nationales?** »... ou une autre question probablement pire qui accompagne souvent la première lorsqu'une personne se retrouve dans ce dilemme : « **J'ai des raisons de croire que mon vote N'aura PAS une grande incidence sur le résultat des élections; devrais-je donc simplement rester à la maison et me désengager du processus démocratique?** ». Quel genre de pays sommes-nous en train de créer ensemble si c'est le genre de question que les électeurs ont des raisons de se poser maintes et maintes fois? Je ne connais aucun système électoral, mis à part un système de RP, qui créera un environnement de vote où tous les électeurs sont assurés que leur vote aura le même effet sur la composition de la Chambre des communes que tout autre vote exprimé.

Dans le présent mémoire, j'ai adopté une approche très centrée sur les électeurs, mais l'« environnement de vote » créé par le système électoral a des répercussions qui vont bien au-delà des électeurs individuels. Je ne désire pas m'attarder aux points qui vont au-delà des électeurs individuels, car je suis d'avis que le système électoral devrait être conçu pour les Canadiens individuellement. Il devrait être conçu pour répondre à leurs besoins, pour les engager, pour encourager leur participation, pour faire entendre leur voix et à terme, pour assurer leur juste représentation au Parlement. Les électeurs individuels doivent avoir de vraies raisons de croire au processus électoral, aux résultats des élections et, en fin de compte, à l'autorité de la Chambre des communes. S'il s'avère que nous souhaitons penser plus loin que l'électeur individuel, nous pouvons également nous demander quel genre de comportement nous encouragerons de la part de nos parlementaires à titre individuel. Quel genre de stratégies les partis politiques emploieront-ils si nous disposons d'un système électoral à représentation proportionnelle? Comment la Chambre des communes fonctionnera-t-elle si des gouvernements majoritaires sont beaucoup moins susceptibles de se former? Comment ce fait se répercutera-t-il sur la rhétorique électoraliste? Je vais brièvement aborder ces questions en affirmant qu'il favorisera une coopération accrue entre les partis politiques et rehaussera le niveau de la rhétorique. Travailler ensemble fera partie du processus politique quotidien dans ce pays, au lieu des dissensions qui sont désormais monnaie courante et même attendues dans certains cas. Une culture de collaboration, si elle est émulée par les élus, a le potentiel de s'étendre à la société au sens large et de donner un exemple positif à suivre par tous.

## Résumé

Les prémisses principales présentées dans le présent mémoire (à l'exception des cinq principes de réforme électorale énoncés dans la motion adoptée par la Chambre des communes le 7 juin 2016) sont les suivantes.

1. Nous devons adopter une approche centrée sur les électeurs quant à la réforme électorale en considérant d'abord et avant tout le type d'« environnement de vote » que crée le nouveau système électoral pour les électeurs.
2. La représentation proportionnelle est la seule famille de systèmes électoraux qui assure un environnement de vote d'*assurance*; où les électeurs peuvent être assurés hors de tout doute raisonnable que chaque vote exprimé aura un effet égal sur la composition de la Chambre des communes.
3. Lorsque les électeurs sauront que chaque vote exprimé aura un effet égal sur la composition de la Chambre des communes, ils se sentiront confiants de voter pour le parti politique ou le candidat individuel qui représente le mieux leurs valeurs et seront moins facilement persuadés d'agir autrement. Il s'agit d'un principe fondamental hautement prisé.
4. L'environnement de vote d'assurance semble tout à fait respecter le premier et le deuxième principes de réforme électorale tels qu'ils sont énoncés dans la motion adoptée par la Chambre des communes le 7 juin 2016. Ils apparaissent en gras et figurent intégralement ci-dessous.

**1) Efficacité et légitimité : que la mesure proposée augmente la confiance des Canadiens sur le fait que leur désir démocratique, tel qu'il est exprimé par le vote, sera traduit de façon juste dans les résultats du scrutin, et qu'elle réduise la distorsion et renforce le lien entre l'intention des électeurs et l'élection des représentants;**

**2) Participation : que la mesure proposée encourage le vote et la participation au processus démocratique, favorise une civilité et une collaboration accrues au sein de la sphère politique, améliore l'unité sociale et offre des possibilités d'inclusion des groupes sous-représentés dans le processus politique;**

Source : [http://www.parl.gc.ca/Committees/fra/ERRE/À\\_propos](http://www.parl.gc.ca/Committees/fra/ERRE/À_propos)

5. La famille de systèmes électoraux de la RP a le potentiel de respecter les cinq principes de réforme électorale tels qu'ils sont énoncés dans la motion adoptée par la Chambre des communes le 7 juin 2016 mieux que toute autre famille de systèmes électoraux.
6. L'assurance fournie par les environnements de vote caractérisés par une RP atténuera sérieusement, voire éliminera, les enjeux liés au « vote stratégique » ou aux électeurs votant pour d'autres que les partis ou les candidats qui reflètent réellement leurs valeurs.
7. Le manque d'assurance qui sévit actuellement dans l'environnement de vote canadien incite de nombreux électeurs à voter par des moyens qui ne reflètent pas leurs véritables valeurs; la composition de la Chambre des communes est ainsi faussée et ne reflète pas la volonté de la population canadienne. Les systèmes autres que la RP imiteront cet environnement dans une certaine mesure, ce qui est inacceptable.